

AUX ORIGINES DU CHÂTEAU AUSONE DE SAINT-ÉMILION : LA FAMILLE NOBLE DE LESCOURS ET LA MAISON FORTE DE VILLENEUVE

Guilhem PÉPIN

Docteur en histoire de l'Université d'Oxford

Chercheur au sein du programme de recherche des Rôles gascons

(Unité mixte de recherche Ausonius, LaScArBx, Bordeaux / Université de Southampton)

Les Lescours sont l'une des rares familles nobles qui se trouvaient dans la juridiction de la commune médiévale de Saint-Émilion¹. Son rôle au sein de cette petite région a été quelque peu oublié, alors qu'il existe un riche fonds documentaire sur cette famille aux Archives Nationales (Paris)². Nous allons présenter ici quelques membres de cette famille de la première moitié du XIV^e siècle

qui ont influencé le destin de Saint-Émilion sous plusieurs aspects.

Le premier membre de cette famille sur lequel nous avons des informations est Pey II de Lescours (attesté de 1255 à 1291), damoiseau³, fils d'un certain chevalier nommé Pey I^{er} de Lescours (attesté en 1250, mort avant 1255). Ce noble possédait une maison à Saint-Émilion et plusieurs terres aux alentours de cette ville. Il recevait

Couverture :

Le château Ausone, côté parc.

Carte postale ancienne.



Vue aérienne du château Ausone avec la ville de Saint-Émilion en arrière plan.

Carte postale ancienne.

DANS LE N°120

- Bordeaux-Bacalan : des bassins à flot à la base sous-marine (33)

- La dame de Montagrier (24)

**AQUITAINE HISTORIQUE
GRAND SUD-OUEST**

Tél : 05 57 96 93 09 - aquitainehistorique@gmail.com
593 route de Toulouse - 33140 VILLENAVE-D'ORNON

Directeur de la publication : Thierry Mauduit

Secrétariat de rédaction : Mireille Dalla-Longa

Mise en page : Frédéric Bisiacco

Impression : Imprimerie de La Roque (33-Artigues)

ISSN : 1252-1728

Dépôt légal à parution

COMITÉ DE LECTURE :

Permanent : Odile Blanc, Mireille Dalla-Longa, Blandine Font, Émilie Hargous-Lhospital, Frédéric Maffre, Thierry Mauduit, Monique Perrin.

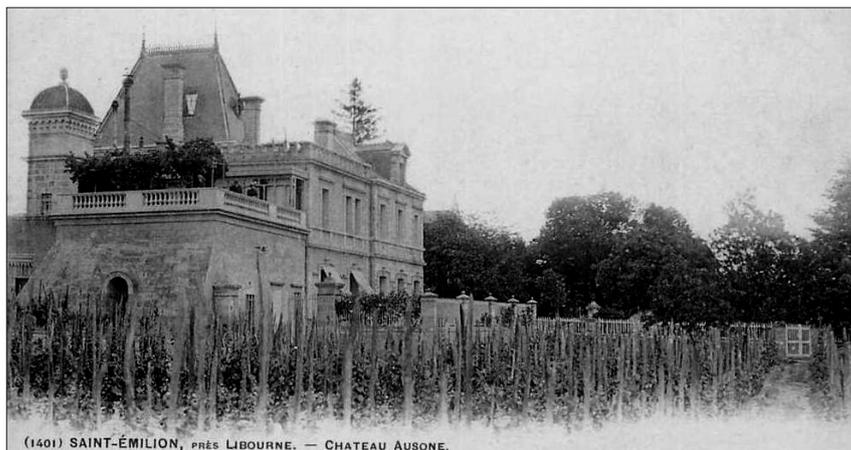
Les textes et illustrations publiés dans Aquitaine Historique ne peuvent être reproduits qu'avec l'autorisation de l'éditeur et de leurs auteurs. Les articles et illustrations signés n'engagent que leurs auteurs.

régulièrement, ainsi que sa femme Alaïtz Armant après la mort de celui-ci, des reconnaissances féodales pour des terres dont il était le seigneur dans et autour de Saint-Émilion. Il accordait également des baux à cens à des personnes devant s'occuper de la mise en valeur de ses terres situées dans la même région. Il eut pour fils Hélias I^{er} de Lescours, damoiseau, qui agissait en tant que son successeur, en 1291. Marié à une certaine Héliona, il est mentionné dans plusieurs actes jusqu'à au moins 1327. Son fils aîné Hélias II – qui fut chevalier – est, lui, attesté de 1328 à 1366.

HÉLIAS II DE LESCOURS : SON RÔLE PENDANT LE DÉBUT DE LA GUERRE DE CENT ANS

Hélias II est sans doute le membre de la famille de Lescours médiévale sur lequel nous sommes le plus renseignés grâce à la combinaison de plusieurs sources. La première mention de ce personnage nous le montre comme ayant pris le parti du roi de France Charles IV contre le seigneur de Saint-Émilion, le roi d'Angleterre – duc d'Aquitaine (le roi-duc) Édouard II, pendant la guerre dite de « Saint-Sardos » (1324-1327). Il aurait alors tenu pour le roi de France le château de Parcoule en Saintonge⁴, qui devait déjà être une possession familiale, pendant que son père restait fidèle au roi-duc à Saint-Émilion. Il s'agissait peut-être d'une stratégie, somme toute relativement courante à cette époque, de répartition du patrimoine selon les obédiences politiques, même s'il faut être très prudent sur une telle interprétation.

Nous le retrouvons bien plus tard, en 1346, au côté de son parent Gui de Lescours, comme l'un des quatre gentilshommes de la prévôté de Saint-Émilion⁵. Le duc de Lancastre et comte de Derby, cousin du roi d'Angleterre et son lieutenant⁶ dans le duché d'Aquitaine, leur avait ordonné, le 5 septembre 1346, de venir le 10 ou le 11 à La Réole, avec tous les hommes d'armes à cheval et à pied qu'ils pourraient réunir, pour



(1401) SAINT-ÉMILION, PRÈS LIBOURNE. — CHATEAU AUSONE.

aller combattre les Français. Les Lescours combattaient déjà au début des années 1340 pour le roi d'Angleterre, puisque les Rôles gascons – la principale source sur l'Aquitaine des rois d'Angleterre, conservée aux Archives Nationales Britanniques – indiquent que des gages de guerre étaient dus à Léger de Lescours (frère de Hélias II et son futur héritier) en 1342, ainsi qu'à Gui de Lescours « de Saint-Émilion », seigneur de Lescours, en 1340 et 1343⁷.

Un tel engagement dans le parti anglo-gascon peut s'expliquer en partie par le fait qu'il avait hérité du patrimoine saint-émilionnais de son père. Mais il semble qu'Hélias suivait, avant tout, les orientations politico-militaires du vicomte de Fronsac, Ramon VI, dont il était « *le compagnon* [d'armes] » selon un acte de 1343 qui lui inféodait un moulin. D'ailleurs, une grâce, publiée en 1344 par le sénéchal de Saintonge du roi de France Philippe VI, nous apprend que la femme et la belle-mère d'Hélias, qualifié ici de « *traître et ennemi du roi* [de France] », avaient fourni à Blanzac des vivres au vicomte de Fronsac, alors dans le parti « anglais », quand il dirigeait ses troupes vers Brossac (Saintonge)⁸. De plus, elles avaient « *donné conseil, confort et aide* » à Hélias, « *ennemi et rebelle* [au roi de France] ». Aline, la femme d'Hélias, aurait été la plus impliquée et, outre le fait d'avoir accueilli et accompagné son mari, elle l'aurait informé de la situation en Saintonge et lui aurait envoyé de l'argent et des vivres ainsi qu'à d'autres partisans du roi d'Angleterre. Les deux femmes et également le mari de la belle-mère d'Hélias... qui n'était autre que

Le château Ausone et les vignes qui ont fait sa réputation.

Carte postale ancienne.



Le cloître des Cordeliers à Saint-Émilion. Carte postale ancienne.

Ramon de Lescours, un frère d'Hélias (!), avaient subi un long séjour en prison et n'obtinrent finalement la grâce du roi qu'en payant l'énorme somme de 500 écus d'or⁹. Il semble donc que les Lescours se trouvaient dans la clientèle du vicomte de Fronsac, le seigneur le plus puissant du nord du Bordelais. Et en effet, Ramon VI de Fronsac avait pris le parti du roi de France pendant la guerre de Saint-Sardos (1324-1327) alors qu'au même moment Hélias II tenait le château de Parcoul pour ce même roi. De même, Hélias II de Lescours et son frère Léger ne sont cités dans les sources anglaises qu'à partir de janvier 1341, ce qui correspond à l'époque où le vicomte de Fronsac se rallia à Édouard III, poussé par son beau-père, le seigneur d'Albret Amaniu VII. Mais Hélias II ne semble pas avoir suivi Ramon VI quand il se rallia à nouveau au roi de France en 1351. Il reconnut, en 1357, qu'il tenait le moulin, donné en 1343, de Johana de Fronsac, fille de Ramon VI, et de son mari Guilhem-Sans III de Pommiers, qui tenaient la vicomté de Fronsac du roi d'Angleterre.

LA MAISON FORTE DE VILLENEUVE : L'ANCÊTRE DU CHÂTEAU AUSONE

Les quelques renseignements que nous avons sur la principale résidence possédée par Hélias II de Lescours proviennent des

Rôles gascons. Un ordre du roi d'Angleterre Édouard III, datant du 20 janvier 1341, nous apprend que la « maison » d'Hélias II de Lescours, située près de la ville de Saint-Émilion, avait été démolie pour la sécurité de la ville et que les dommages subis par Hélias lors de cette opération s'élevaient à la somme de 40 livres sterling. Le roi-duc ordonnait donc au sénéchal de Gascogne et au connétable de Bordeaux de payer aussi vite que possible cette somme à Hélias¹⁰. En temps de guerre, la destruction de maisons, de faubourgs, voire de monastères ou de couvents situés à proximité des remparts d'une ville, par les autorités de cette même ville et les autorités princières, était alors chose relativement courante. Les autorités municipales des villes en question voulaient éviter de donner des bases d'attaque ou de repli aux éventuels assiégeants français. La guerre de Cent Ans avait officiellement débuté en mai 1337 et le couvent des Franciscains (« Cordeliers »), situé alors hors les murs, avait été partiellement détruit avant février 1338 « pour la défense de la ville », ce qui permet de dater, selon toute vraisemblance, la destruction de la maison de Hélias II à l'année 1337. Le conseil du roi-duc à Bordeaux et les autorités communales saint-émilionnaises étaient d'autant plus motivées à détruire cette « maison » que Hélias II devait probablement combattre avec les Français, sous les ordres du vicomte de Fronsac.

Ce premier texte - inconnu jusqu'à présent - prend tout son sens quand on le met en relation avec l'acte émis par le même roi quelques jours plus tard, le 26 janvier 1341¹¹. Ce dernier acte, connu auparavant par un original d'époque qui a survécu jusqu'à nos jours et deux copies du XVIII^e siècle du fonds Lescours mal datées de 1287¹², est l'autorisation de construire une maison forte, accordée par Édouard III à Hélias de Lescours. Il devait la construire sur sa terre de Villeneuve (*Villa Nova*) située « entre la Dordogne et près de la ville de Saint-Émilion ». Cette description quelque peu imprécise a laissé penser qu'il s'agissait de l'actuel

château de Lescours, situé sur la commune de Saint-Sulpice-de-Faleyrens, mais l'acte du 20 janvier permet de comprendre qu'il s'agit très probablement de l'autorisation de reconstruire, au même endroit, la maison précédemment détruite par la commune de Saint-Émilion, une entreprise coûteuse permise par le paiement des 40 livres sterling. Logiquement, une telle maison ne pouvait constituer une menace pour la ville de Saint-Émilion que si elle se trouvait à proximité de ses remparts et non à trois kilomètres. En fait, des documents postérieurs au Moyen Âge confirment ce raisonnement : ils placent la maison noble de Villeneuve juste au sud de Saint-Émilion, sur le plateau de la Madeleine, à l'emplacement actuel du Château Ausone¹³. Ce toponyme de Villeneuve ou Villenave (forme gasconne de ce nom), que l'on trouvait aussi pour nommer des propriétés distinctes de la maison noble, suggère l'existence, à cette époque, d'un faubourg méridional de Saint-Émilion portant ce nom. La maison forte de Villeneuve, considérée peu à peu comme un château, fut appelée au cours de la seconde moitié du XVI^e siècle « château d'Ausone » (première mention en 1592)¹⁴, une conséquence de la mode antiquisante de la Renaissance, diffusée dans la région par le Collège de Guyenne de Bordeaux fondé en 1533. Un anonyme de cette époque, féru de lettres classiques, avait donc identifié, sans éléments probants, la propriété de *Lucaniacus* qui avait été possédée par Ausone (310-394 ap. J.-C.) avec le « château » de Villeneuve¹⁵. Le Château Ausone actuel, célèbre mondialement pour ses vins, est une reconstruction du XVIII^e siècle sur le même emplacement.

LA SEIGNEURIE DE LESCOURS DE SAINT-ÉMILION

Gui de Lescours, seigneur de Lescours, est mentionné dans notre documentation au cours des années 1340. Ce personnage de la famille de Lescours est en fait totalement ignoré des différentes généalogies de la famille de Lescours. On ne connaît donc pas

son lien de parenté exact avec Hélias II de Lescours. Il s'agit sans doute d'un cousin de ce dernier. On ignore à quelle époque sa branche s'est détachée de la branche plus documentée représentée, entre autres, par Hélias II. Il provient probablement d'une branche aînée puisqu'il est titré seigneur de Lescours. Ce titre ne fut jamais porté par les ancêtres ou les successeurs immédiats de Hélias II qui, par ailleurs, s'ils étaient bien reconnus nobles, ne portaient aucun autre titre seigneurial particulier. Mais à quoi pouvait bien correspondre ce titre ? On pourrait penser que le siège de cette seigneurie se trouvait au château actuel de Lescours (commune de Saint-Sulpice-de-Faleyrens), mais notre documentation infirme cette identification.

Une pétition de Matha de Ségur, la femme de Gui de Lescours, adressée au roi d'Angleterre dans les années 1330 ou 1340, nous donne un certain nombre d'informations précieuses à ce sujet¹⁶. Elle y expliquait qu'elle et son mari, leur famille et leurs biens, étaient sous la sauvegarde et protection du roi et qu'ils avaient la possession « *du dit lieu de Lescourtz assietge [= se trouvant] en vostre ville de Saint Melion* », et que, en dépit de cette sauvegarde, Alixandre de Caumont, seigneur de Sainte-Bazeille et de Landerron¹⁷, et ses hommes, les avaient expulsés de ce même lieu. Gui de Lescours avait été pris par Caumont et était encore gardé prisonnier par lui à Landerron, au moment où Matha écrit cette pétition. Caumont avait gardé de surcroît la possession du lieu de Lescours et de ses dépendances sans que Matha de Ségur pût s'y opposer.

*Le Château Lescours
à Saint-Sulpice-de-
Faleyrens.
(Cl. : Guilhem PÉPIN)*





La porte Brunet, à Saint-Émilion, près de laquelle se situait la maison noble de Lescours.

(Cl. : Guilhem PÉPIN)

Elle s'était plainte à plusieurs reprises de cette situation, mais aucune autorité locale ne voulut lui faire droit à cause « *du grand pouvoir* » d'Alixandre de Caumont¹⁸.

Ce document, ainsi que d'autres, permet d'affirmer que ce lieu de Lescours, siège de la seigneurie de ce nom, se trouvait bien dans la ville de Saint-Émilion. Un acte de 1536 place la maison de Lescours et le jardin du « *seigneur de Lescours* » entre l'actuel couvent des Cordeliers et la porte médiévale de Brunet¹⁹. Les diverses rentes et cens qui étaient dus au seigneur de Lescours par ses tenanciers devaient être portés en cette maison. On peut se poser des questions sur l'origine d'une telle seigneurie basée en la ville de Saint-Émilion. Il est possible que les Lescours constituaient une branche cadette des vicomtes de Castillon qui possédèrent une partie de la ville jusqu'à la fin du XII^e siècle. Cette hypothèse est d'autant plus probable que les Lescours portaient les noms lignagers des Castillon (Hélias et Pey).

Donc, ce lieu ou maison de Lescours ne correspondait pas du tout à la maison forte noble de Villeneuve. Cette dernière était la possession de Hélias II de Lescours et de ses successeurs, mais, comme nous l'avons déjà souligné auparavant, ils n'en portèrent jamais le titre (ex : « *seigneur de Villeneuve* ») et ne furent pas seigneurs de Lescours pendant tout le XIV^e siècle ni même le premier quart du XV^e siècle. La maison de Lescours et la « *maison* » de Villeneuve étaient donc situées en deux lieux distincts de Saint-Émilion.

LA SEIGNEURIE DE LESCOURS POSSÉDÉE PAR LES SAYE ET RÉCUPÉRÉE PAR LES LESCOURS

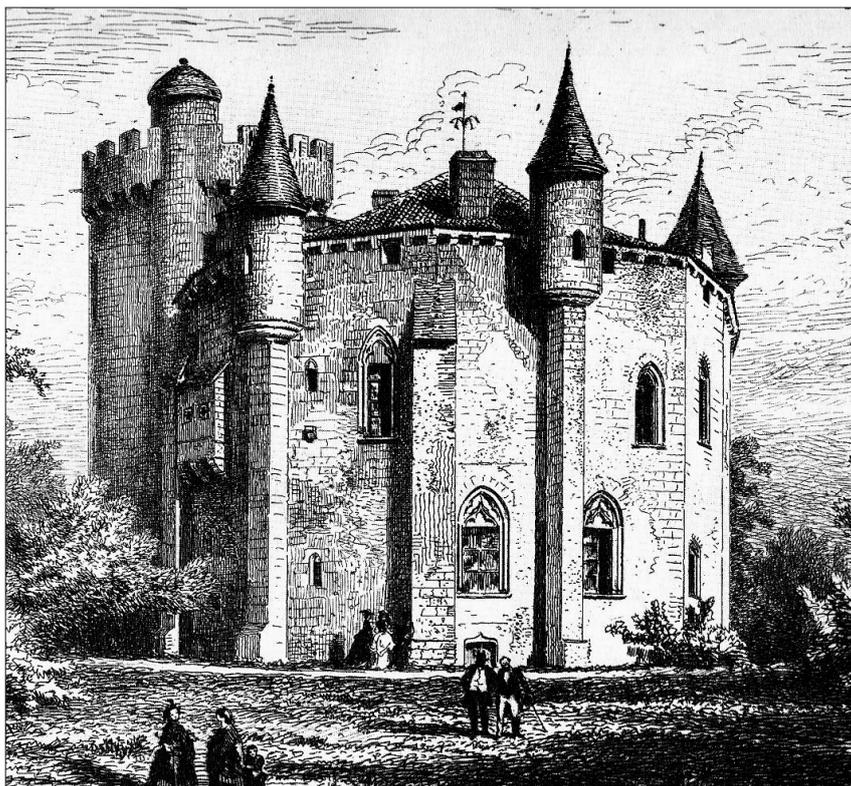
Après Gui de Lescours, la seigneurie de Lescours est passée, vraisemblablement par héritage, dans le patrimoine des Saye, seigneurs de Savignac[-de-l'Isle]²⁰, une famille noble vassale des vicomtes de Fronsac, dont le plus illustre représentant avait été Brun de Saye († 1278). Mais la possession de cette seigneurie leur fut contestée par la branche subsistante des Lescours. Celle-ci affirmait que Fina de Lescours (probable fille de Gui de Lescours) avait cédé par testament à Hélias II « *l'hôtel de Lescours situé en la ville de Saint-Émilion* » qui rapportait pas moins de 15 livres de rente annuelle, ainsi qu'une dîme située en la paroisse de Vayres. La résolution de ce conflit de succession qui dura plusieurs années connut son épilogue avec le mariage d'Hélias III de Lescours, fils de Léger, avec Catharina de Saye, fille d'Aiquart de Saye, seigneur de Savignac et de la maison de Lescours (23 mars 1405, nouveau style), suivi d'un accord où Hélias III obtenait la dîme de Vayres et laissait la seigneurie de Lescours à Aiquart. Ce dernier eut pour successeur son fils Guilhem de Saye qui est attesté en tant que seigneur de Savignac et de Lescours, en 1433. Comme la fille de ce Guilhem de Saye, prénommée également Catharina, mourut sans descendance, sa tante du même nom récupéra la seigneurie de Savignac et la maison (*ostau*) de Lescours (vers 1441). Son fils, Aiquart de Lescours, portant par ailleurs le prénom dynastique préféré des Saye à égalité avec Brun, lui succéda à la tête de ces seigneuries. Son descendant Pierre de Lescours était titré lors de son mariage, en 1510, « *seigneur de la chàtellenie, terre et seigneurie de Savignac et de Lescours* », alors que dans son testament de 1526, il n'utilisait plus que le titre de « *seigneur et baron de Savignac* ». En effet, Gaston de Lescours, probable frère de Pierre, avait récupéré la seigneurie de Lescours. Ce dernier, puis son fils Geoffroy furent titrés « *seigneur de Lescours* ». En 1550, Geoffroy partagea les

autres possessions des Lescours avec Jean de Lescours, seigneur de Savignac, fils et successeur de Pierre de Lescours.

Mais alors, quelle est l'origine du Château Lescours de Saint-Sulpice-de-Faleyrens ? Ce château serait en fait la « maison » qui fut commandée au maître maçon François Pruneau par Gaston de Lescours, le 19 octobre 1524, pour être construite au lieu-dit « Deffenx » de la paroisse de Saint-Sulpice-de-Faleyrens. On peut supposer que cette « maison » noble a pris le nom de la famille qui la possédait et qui portait le titre de seigneur de Lescours, à la suite du transfert de la résidence principale des seigneurs de Lescours à cet endroit.

LES LESCOURS, BOURGEOIS DE SAINT-ÉMILION ET MEMBRES ÉMINENTS DU GOUVERNEMENT DE CETTE COMMUNE

La commune de Saint-Émilion ne comptait aucun Lescours dans son gouvernement, au cours de la première moitié du XIII^e siècle²¹. Il est très vraisemblable que les jurats de Saint-Émilion avaient interdit aux nobles locaux l'accès à la bourgeoisie (= citoyenneté) et donc aux affaires de la commune, tout comme on l'avait fait à Bordeaux où seul le roi pouvait octroyer un tel statut. Une telle situation limitait sans doute fortement l'influence des Lescours sur la ville de Saint-Émilion, en dépit de l'important patrimoine foncier qu'ils possédaient dans et autour de la ville fortifiée. Hélias II de Lescours fit donc appel au roi-duc Édouard III par une pétition, afin d'obtenir le droit de bourgeoisie. Grâce aux services militaires qu'il avait rendus à Édouard III et à la perspective de futurs services, Hélias II obtint donc de ce roi, le 1^{er} juin 1342, le droit de jouir à perpétuité pour lui et ses descendants des « franchises, privilèges, libertés et de toutes les autres coutumes dont jouissent les bourgeois de Saint-Émilion »²². Une telle requête doit être mise en regard avec l'obtention récente d'un privilège commercial d'importance par le maire, les jurats et la commune de



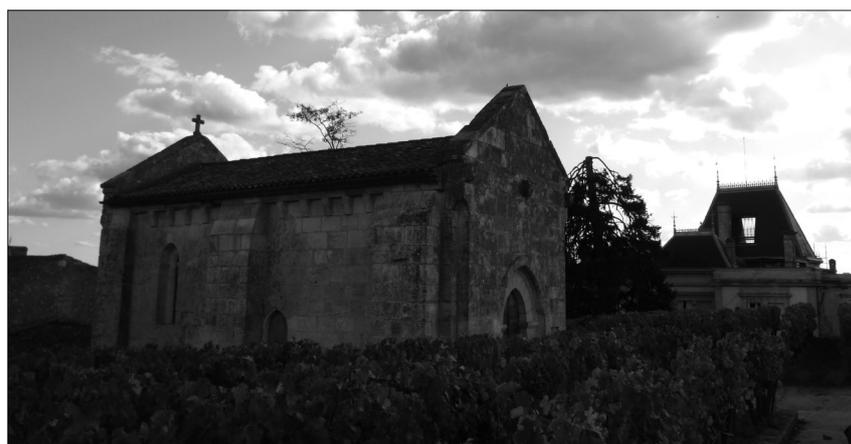
Saint-Émilion. Le 20 janvier 1341, le roi-duc Édouard III avait en effet accordé aux bourgeois de la ville une exemption de paiement de toutes taxes et péages sur les marchandises provenant de leurs propriétés, transitant dans le duché d'Aquitaine et le royaume d'Angleterre. Il est évident qu'un tel privilège permettait d'exporter, à moindres frais, les vins produits à Saint-Émilion et de les vendre avec une plus grande marge. Hélias II de Lescours voulait évidemment profiter d'un tel avantage pour ses propres vins. Il est possible que la commune de Saint-Émilion s'opposait à Hélias II et aux quelques autres nobles se trouvant dans sa juridiction, car elle

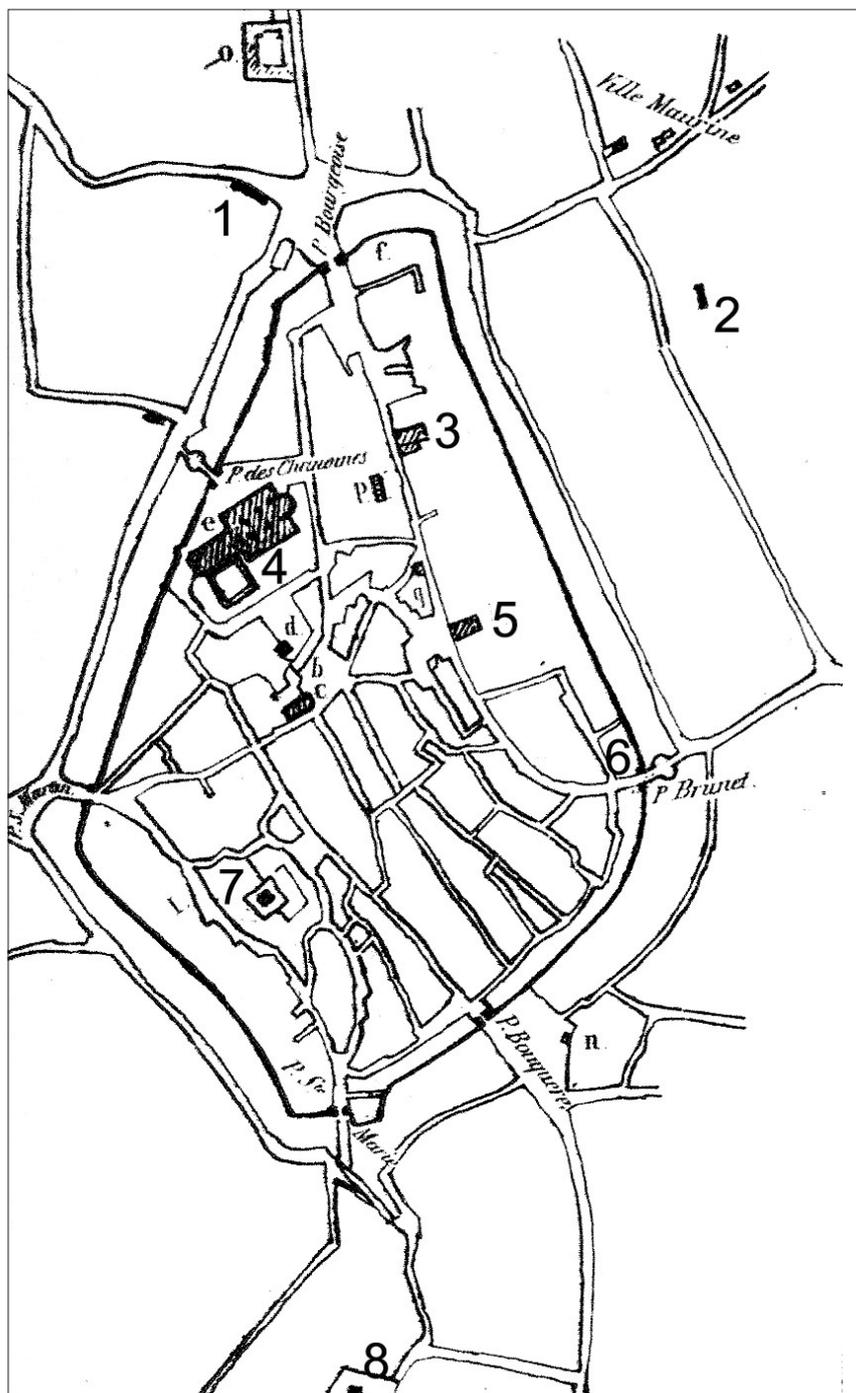
Le château de Savignac-de-l'Isle.

(Gravure de Léo Drouyn dans « Drouyn, L., La Guienne Militaire, Bordeaux-Paris, 1865, planche n° 137)

La chapelle de la Madeleine et le château Ausone.

(Cl. : Guilhem PÉPIN)





Plan de Saint-Émilion tiré du livre de Joseph Guadet, *Saint-Émilion, son histoire et ses monuments*, Paris, Imprimerie royale, 1841.

Légende de la carte de Saint-Émilion

- 6 : Maison noble de Lescours
- 8 : Maison forte de Villeneuve
- 1 : Ancien emplacement du couvent des Dominicains
- 2 : Ancien emplacement du couvent des Franciscains (Cordeliers)
- 3 : Emplacement actuel des vestiges du couvent des Dominicains
- 5 : Emplacement actuel des vestiges du couvent des Franciscains (Cordeliers)
- 4 : Collégiale de Saint-Émilion
- 7 : Château du roi

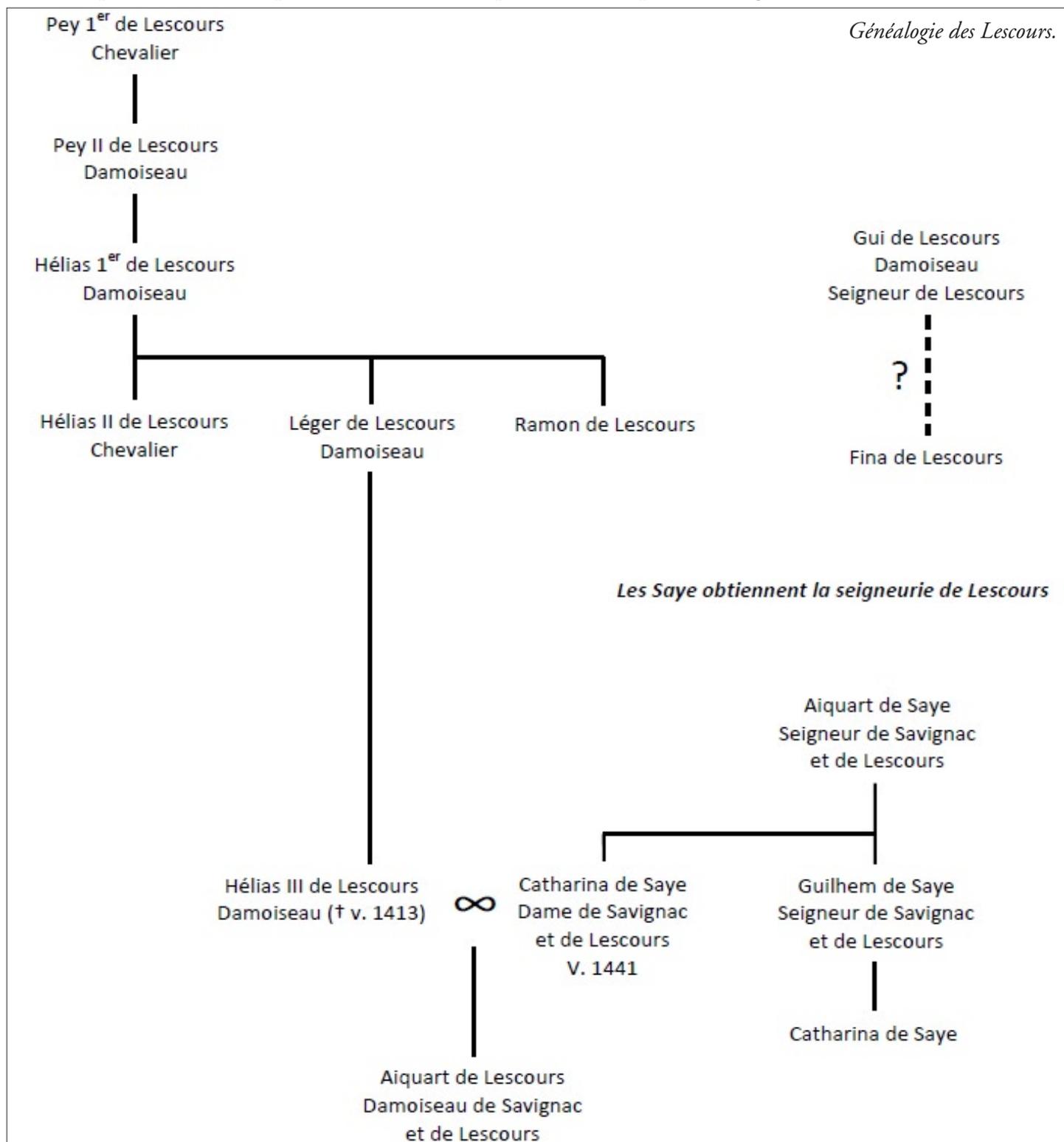
réclamait, au même moment, au roi-duc que son maire ait la juridiction sur tous les « non-nobles » résidant dans sa banlieue²³, ce que devaient sans doute contester ces nobles soucieux de garder une autorité directe sur leurs propres tenanciers.

Ayant obtenu le droit de bourgeoisie, les successeurs de Hélias II de Lescours devinrent des membres éminents du gouvernement municipal saint-émilionnais et au moins un d'entre eux devint maire de Saint-Émilion, en 1443-1444 et 1448. En 1458, les jurats donnèrent au sénéchal de Guyenne une liste de trois personnes où figurait Pey de Lescours, seigneur de Lescours, et son neveu Pey de Lescours le Jeune afin qu'il choisisse le maire de Saint-Émilion, mais ce fut le troisième de la liste (Johan Andron) qui fut désigné maire.

Les Lescours semblent donc avoir constitué la famille noble la plus importante du Saint-Émilionnais des XIV^e-XV^e siècles et la branche la plus documentée de la famille, représentée par Hélias II, se trouvait dans la clientèle des vicomtes de Fronsac, des seigneurs de premier plan du Bordelais septentrional. Hélias II de Lescours joua un rôle particulièrement grand dans l'histoire de cette famille : en réussissant à obtenir, pour lui et sa famille, le droit de bourgeoisie de Saint-Émilion il permit à sa famille de participer au gouvernement de la ville et de vendre ses vins sans payer de taxes et de péages. La reconstruction de la maison forte de Villeneuve a fortement marqué le paysage local, comme en témoigne encore le Château Ausone, la demeure viticole qui lui a succédé au même endroit. Toutefois, cette maison forte ne fut jamais appelée du nom de cette famille. En effet, elle ne correspondait pas à la maison de Saint-Émilion qui était le siège de la seigneurie de Lescours mais fut possédée par une autre branche de la famille, puis par la famille des Saye, seigneur de Savignac-de-l'Isle, avant de revenir à la branche de Hélias II grâce à un mariage et un héritage. Les descriptions sommaires du siège de cette seigneurie ne peuvent correspondre au Château Lescours actuel qui se trouve à Saint-Sulpice-de-Faleyrens.

Nous ne connaissons pas encore l'origine de cette seigneurie, son importance territoriale et les droits exacts qui y étaient attachés. Il est difficile de saisir l'importance du patrimoine foncier des Lescours dans et autour du Saint-Émilion fortifié. Il faut donc continuer les recherches sur le fonds Lescours et d'autres archives, pour définir l'emprise de cette

famille sur cette petite région, ainsi que leurs relations avec les pouvoirs saint-émilionnais (commune, collégiale, couvents des Dominicains et des Franciscains). De telles recherches pourraient peut-être permettre d'écrire une histoire du Saint-Émilion des XIV^e et XV^e siècles, plus axée sur les pouvoirs laïcs que sur les seuls pouvoirs religieux.



NOTES ET BIBLIOGRAPHIE :

1 : Prononcer « Less-cours' ». Ce nom était souvent écrit en gascon médiéval sous les formes, « *Las Cortz* » et « *Lascortz* » (nom qui était écrit *de Curiis* en latin). Nous utilisons, dans cet article, les formes gasconnes des prénoms qui se trouvent dans les documents médiévaux (ex : Pey pour Pierre, Hélias pour Hélié, etc.).

2 : A[rchives] N[ationales], Fonds Lescours, 601 AP 1-3 (pour la période médiévale). Nous remercions tout particulièrement Ézechiel Jean-Courret (Institut Ausonius, UMR 5607, CNRS – Université de Bordeaux 3) qui a réalisé une mission photographique aux Archives Nationales dans le cadre du projet collectif de recherche « *Saint-Émilion et sa juridiction. Genèse, architectures et formes d'un territoire* » (coordination par Frédéric Boutouille).

3 : Un noble qui n'avait pas été reçu chevalier.

4 : Parcoul, c[anton] Saint-Aulaye, arr[ondissement] Périgueux, d[épartement] Dordogne.

5 : Une prévôté était une circonscription administrative locale dirigée par un prévôt, un officier investi d'une autorité administrative, juridictionnelle et militaire.

6 : Un lieutenant du roi était un représentant du souverain muni de larges pouvoirs. Le plus souvent issu de la famille royale ou proche de celle-ci, il peut être considéré comme un vice-roi.

7 : The National Archives (TNA), Rôles gascons, C 61/54, m[embrane] 20 (Woodstock, 26 juin 1342), C 61/52, m.13 (21 juin 1340) et C 61/55, m. 4 (Westminster, 14 octobre 1343). Ces gages de guerre étaient dus à Léger et à Gui pour eux et leurs hommes « *à cheval et à pied* » combattant à leurs côtés.

8 : Blanzac, com[mune] de Blanzac-Portcheresse, ch[ef]-[ieu] de c., arr. Angoulême, dép. Charente et Brossac, ch.-l. de c., arr. Cognac, dép. Charente.

9 : AN, JJ 75, fol. 22 et 22v° (Saintes, 19 juin 1344. Confirmé par le roi : Paris, juillet 1344). De manière générale, la prison n'était à l'époque qu'un moyen de garder un accusé dans l'attente de son procès ou d'obtenir des amendes. Les « longs » séjours en prison de plus de quelques mois étaient donc très rares.

10 : TNA, C 61/52, m. 57 (Westminster, 20 janvier 1341).

11 : TNA, C 61/53, m. 37 (Westminster, 26 janvier 1341). Autorisation de construire en pierre et de créneler une maison forte à condition de la rendre au roi ou à ses sénéchaux quand ils l'ordonnent.

12 : Archives départementales de la Gironde (ADG), 3 JE 15 (transfert des archives d'Eure-et-Loire, Chartres, de 1933).

13 : Dans la paroisse de Saint-Martin-de-Mazerat. Cf. Piat, J.-L. et Scullier, Ch., « À six pieds sous terre ou au ciel : les lieux d'inhumations de surface et souterrains de Saint-Émilion », in *Fabrique d'une ville médiévale. Saint-Émilion au Moyen Âge*, éd. F. Boutouille, D. Barraud et J.-L. Piat, Bordeaux, 2011, p. 50, n.78-80 : « *En 1561, la maison neuve de Villeneuve est établie devant le cimetière de la Madeleine. En 1607, le château d'Ausone est dit joignant le cimetière. Il est probable que ces deux constructions, qui se confondent sans doute, se soient trouvées au sud du plateau [de la Madeleine], sur l'espace de rocher aujourd'hui excavé au-devant de l'actuel château Ausone. Un texte de 1698 paraît confirmer cette opinion : pour une pièce de terre et une grotte au lieu appelé [en gascon] Au Castet [en français « Au château »], il est question du degré qui monte au nord vers le cimetière de La Madeleine, alors qu'au sud se trouve le château d'Ausone* ».

14 : ADG, 3 E 51960 f° 14-17 (acte de janvier 1592). Toutes les informations provenant des Archives Départementales de la Gironde (ADG) et des Archives Municipales de Bordeaux sont tirées des travaux d'Olivier Lescorce et de Jean-Pierre Saignac. Nous les remercions beaucoup pour l'aide qu'ils nous ont apportée.

15 : Selon Robert Étienne, la *villa de Lucaniacus* était située à 8 ou 9 km de Condat (com. Libourne) et se trouvait soit à Saint-Émilion, soit à Montagne ou à Saint-Denis-de-Pile. Cf. Étienne, R., *Ausone ou les ambitions d'un notable aquitain*, Bordeaux, 1986, p. 28-32.

16 : TNA, SC 8/244/12158.

17 : Sainte-Bazeille, c. Marmande, arr. Marmande, dép. Lot-et-Garonne, et Landerron, com. Lamothe-Landerron, c. La Réole, arr. Langon, dép. Gironde. Alixandre était la forme gasconne du prénom Alexandre.

18 : Sur la carrière d'Alixandre de Caumont, consulter Barnabé, P., « Un seigneur bazadais du XIV^e siècle : Alexandre de Caumont-Sainte-Bazeille (c. 1290 – c. 1351) », *Cahiers du Bazadais*, n° 156, 2007, p. 5-33.

19 : ADG, 3 E 9855 fol. 48 v°. Acte du 14 août 1536 : « *Maison et jardin à Saint-Émilion, rue du Gabardel, se confrontant aux murailles du seigneur de Picon, à la rue ou venelle [impasse des Cordeliers] tirant de la maison de Lescours au portail Branet [ancien nom de la porte Brunet], au jardin du seigneur de Lescours et à la rue publique tirant du couvent des frères mineurs [les Cordeliers] au portail Branet [porte Brunet].* ».

20 : Anciennement nommé Savignac-en-Fronsadais, c. de Guîtres, arr. Libourne, dép. Gironde.

21 : Voir Boutouille, F., « L'apogée d'une « bonne ville ». Saint-Émilion pendant les premiers temps de la jurade (1199-1253) », in *Fabrique d'une ville médiévale, op. cit.*, p. 313-346.

22 : TNA, C 61/54, m. 24 et 6d. (Westminster, 1^{er} juin 1342).

23 : TNA, C 61/52, m. 7 (Westminster, 20 janvier 1341). La banlieue de Saint-Émilion était la région sur laquelle la commune de Saint-Émilion exerçait sa juridiction. Depuis 1289, cette banlieue correspondait aux communes actuelles de Saint-Émilion, Saint-Sulpice-de-Faleyrens, Vignonet, Saint-Pey-d'Armens, Saint-Laurent-des-Combes, Saint-Hippolyte, Saint-Étienne-de-Lisse et Saint-Christophe-des-Bardes.